



Contester un devis déjà signé (cause : éléments manquants) ?

Par aurelie_74, le 21/03/2013 à 22:06

Bonjour à tous,

Je suis nouvelle sur ce forum (que je trouve vraiment très utile et sympa)! Pour présenter rapidement le contexte : lors de la signature du compromis de vente d'une maison (qui comporte quelques travaux de finitions), le vendeur m'a demandé de signer par-dessus un devis sur les travaux qu'il s'est proposé de réaliser lui-même (il dirige une entreprise de bâtiment) afin que lors de la remise des clefs, la maison soit habitable.

J'ai donc lu le devis et ai proposé de lui donner une réponse ultérieurement, mais il m'a demandé de le signer de suite. Chose que j'ai donc faite (et je le regrette...).

Ainsi concrètement, le devis engage une réalisation de quelques travaux de plomberie et d'électricité pour un montant total de 7500 Euros. Mardi, j'ai été lui apporter un acompte de 3000 Euros pour que les travaux puissent démarrer.

Or, après avoir montré ce devis à quelques connaissances, les avis convergent sur deux choses : le devis est beaucoup trop général car il ne fournit aucun prix au détail (seulement un total de 7500 Euros, sans tarif unitaire) ; et il n'y a pas de date pour préciser la fin des travaux.

De plus, deux personnes de mon entourage (issus du bâtiment) ont qualifié le tarif d'exorbitant et m'ont dit que je devais refuser/annuler le devis qu'ils estiment malhonnête, autant sur le fond que sur la forme.

De quelle marge de manoeuvre puis-je disposer ?

Suis-je tenue de régler les 7500 Euros et à exiger en retour la réalisation de l'ensemble des travaux convenus ?

Puis-je, en cas de désaccord manifeste (l'ouvrier commence déjà à me parler d'avenants éventuels !!), dire "STOP" et ne régler qu'une partie (en fonction de ce qui a déjà été fait), en contestant le caractère illégal du devis (absence de prix unitaire et de délai) ?

Bref, je ne sais pas quoi faire...

Merci beaucoup de m'avoir lue !